

## Assurances

### MISE À JOUR DU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE 2026

Depuis le 1er janvier 2026, plusieurs ajustements ont été apportés au régime d'assurance maladie. Voici les principaux changements :

#### NOUVEAUTÉS ET ÉLARGISSEMENT DES SERVICES

##### Technicien en éducation spécialisée :

- Les services de psychoéducation incluent maintenant les techniciens en éducation spécialisée, afin de faciliter l'accès aux soins ;
- Ces services sont offerts à tous les membres de la famille et sont désormais inclus dans la même catégorie que: psychologue, psychothérapeute, travailleur social, thérapeute conjugal et familial et sexologue ;
- Remboursement : 50 % par séance, jusqu'à 1 000 \$ par année civile, pour l'ensemble des professionnels de cette catégorie, par assuré.

##### Intervenant psychosocial :

- Ajout de ce professionnel à la catégorie des services de santé mentale, qui regroupe maintenant : psychologue, psychothérapeute, technicien en éducation spécialisée, travailleur social, intervenant psychosocial, thérapeute conjugal et familial et sexologue.

#### AUTRES PROFESSIONNELS AJOUTÉS OU MODIFIÉS

##### Kinésiologue :

- Ajout à la catégorie des soins de professionnels ;
- Remboursement de 60 % par séance, jusqu'à 1 000 \$ par année civile, pour l'ensemble des professionnels de cette catégorie, par assuré ;
- Le remboursement s'applique uniquement aux services liés à une condition médicale ;
- Une recommandation médicale est requise lorsque le service est lié à une condition médicale (valide 12 mois) ;
- Les services d'entraînement physique, de mise en forme ou de performance sportive sont exclus du remboursement.

##### Nutritionniste / diététicienne :

- Ajout de nouvelles conditions médicales admissibles, notamment : intolérances, allergies, troubles gastro-intestinaux et côlon irritable ;
- Les diètes sportives et la perte de poids demeurent exclues.

Des services de santé sont offerts gratuitement sur la plateforme d'assurance, dans la section *Services santé globale et mieux-être* :

- Accompagnement en matière de santé avec une infirmière ;
- Accessible via l'application mobile FPPM Assurances ou l'intranet des assurances.

## SOINS DENTAIRES – AMÉLIORATIONS

- Plafond annuel : Le remboursement annuel des soins dentaires est augmenté à 2 000 \$.

### **Examens dentaires - Les fréquences sont maintenant distinctes :**

- Examen de rappel : admissible aux 9 mois ;
- Examen d'urgence : 2 par année civile ;
- Examen spécifique : aucune limite annuelle.

Remboursement à 90 %, selon le guide des tarifs dentaires de l'année précédente.

## ASSURANCE VOYAGE – RETRAITÉS

Nouvelle option de couverture de 180 jours, à maintenir pour une période minimale de 36 mois.

## SERVICES DIAGNOSTIQUÉS EN CLINIQUE PRIVÉE - MISE À JOUR IMPORTANTE

La Loi canadienne sur la santé limite le remboursement privé des services déjà couverts par le régime public. L'assurance collective complète le système public, elle ne le remplace pas. En conséquence, certains services en clinique privée ne sont plus admissibles, notamment :

- Spermogramme ;
- Ponction lavage calcique (Retrait du calcaire d'une articulation) ;
- Test VPH ;
- Plasma riche en plaquettes - Plaquettes sanguines PRP (Ce service est offert en milieu hospitalier) ;
- Laryngoscopie ;
- Gastroscopie ;
- Cystoscopie ;
- Biopsie ;
- Canthacur (médicament contre les verrues) ;
- Rotation, positionnement et marquage pour calcul et alignement de lentilles de vision ;
- Protocole et diagnostic complet incluant examen auditif ;
- Lavage calcique (Ce service est offert en milieu hospitalier).

Si un service n'est pas admissible, discutez avec votre professionnel des ressources gouvernementales gratuites (CLSC, hôpital, pharmacien). Les prélèvements et bilans sanguins demeurent admissibles en clinique privée.

## RESSOURCES UTILES

- [Service de prises de sang à domicile unique à Montréal et Laval](#) ;
- [Prise de Sang à Domicile Laval | Diane Larouche](#) ;
- [Prélèvement à domicile | Rive-Sud, Longueuil, St-Hubert | Soins Mobiles](#) ;
- Plusieurs pharmacies offrent également ce service.

## VOS OUTILS DE RÉFÉRENCE

### **L'intranet des assurances et l'application mobile FPPM Assurances vous permettent de :**

- Consulter vos couvertures (*sur l'intranet seulement*) ;
- Soumettre une réclamation ;
- Accéder à la télémédecine ;
- Obtenir vos reçus fiscaux (*sur l'intranet seulement*) ;
- Accéder à des services gratuits, dont :
  - 3 heures de thérapie par année (santé mentale) ;
  - Services financiers, juridiques et transitions de vie ;
  - Accompagnement en santé, dépendance et carrière.

L'équipe d'assurance a cœur votre santé. Tous ces services ont été mis en place pour vous, n'hésitez pas à les utiliser. Plusieurs sont sans frais et contribue à la prévention de votre santé.

## RAPPELS IMPORTANTS

- Votre professionnel doit être membre d'une association reconnue ;
- Une facture détaillée est essentielle pour le remboursement ;
- Les enfants de 18 ans et plus doivent fournir une preuve de scolarité à temps plein ;
- Tous les dépendants doivent être assurés par un régime collectif.

### **Pensez à mettre à jour votre dossier lors d'événements de vie :**

- Séparation ou nouveau conjoint ;
- Naissance ;
- Situation particulière liée aux couples de policiers/policières de Montréal.

## SOINS DENTAIRES – ENFANTS

- Le régime des soins dentaires est offert par le gouvernement pour les enfants de moins de 10 ans et couvre plusieurs soins dentaires, à l'exception de certains traitements tels que les nettoyages dentaires;
- Avant de souscrire une assurance pour les soins dentaires non-couvert par la RAMQ, nous vous invitons à vérifier le coût des primes d'assurances qui peuvent excéder les montants remboursés (sauf en cas de soins orthodontiques);
- Si l'un de vos enfants atteint l'âge de 10 ans et qu'il est couvert par votre plan, les autres enfants ont droit aux mêmes couvertures.

Par ailleurs, les soins dentaires majeurs ainsi que les restaurations complexes pratiquées à l'extérieur du Canada ne sont pas couverts par votre régime de soins dentaires.

## POUR NOUS RENCONTRER

Il est recommandé de prendre rendez-vous avant de vous présenter en personne à nos bureaux.

Pour accéder au portail des assurances, c'est [ici](#).

